



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
1^{er} septembre 2006
Français
Original : anglais

Réunion des États parties

Vingt-cinquième réunion

New York

7 septembre 2006

Élection, au titre de la quatrième partie (art. 28 à 32) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de neuf membres du Comité des droits de l'homme en remplacement de ceux dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2006

Note du Secrétaire général

Additif

Concernant les candidatures à l'élection de membres du Comité des droits de l'homme figurant dans le document CCPR/SP/67, la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat, par une note datée du 30 août 2006, que le Gouvernement argentin avait décidé de retirer la candidature de M. Hipólito Solari-Yrigoyen à cette élection. Dans une note datée du 1^{er} septembre 2006, la Mission permanente du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que le Gouvernement mozambicain avait décidé de retirer les candidatures de M. Murade Issac Miguigy Murargy et de M^{me} Maria Leonor Joaquim à cette élection.

